

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)  
RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES COÛTS  
ET LA STRUCTURE TARIFAIRE D'ÉNERGIR**

---

**MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE SERVICE**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0185](#), p. 63;
  - (ii) Pièce [B-0474](#), p. 6;
  - (iii) Dossier R-4076-2018, pièce [B-0331](#), p. 9 à 13; p. 47 et 49;
  - (iv) Dossier R-4076-2018, pièce [B-0133](#).

**Préambule :**

- (i) « *Gaz Métro demande à la Régie d'approuver :*

[...]

*les modifications proposées aux articles 1.3, 12.1.2.1, 12.1.2.1.1, 12.2.1 et 12.2.2.1 des Conditions de service et Tarif ».*

- (ii) L'impact tarifaire moyen du scénario 2, à savoir la fonctionnalisation des conduites de Champion au service de transport avec fusion des tarifs de transport des zones Nord et Sud, se chiffre à 0,081¢/m<sup>3</sup>.
- (iii) Énergir présente les *Conditions de service et Tarif* au 1<sup>er</sup> décembre 2019.
- (iv) Énergir présente le calcul des prix du transport pour l'année 2019-2020.

**Demandes :**

- 1.1 De la référence (iii), la Régie retient que le prix de base pour les zones Sud et Nord s'élève à 1,560 ¢/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> décembre 2019. Considérant la référence (ii), veuillez confirmer la compréhension de la Régie à l'effet que ce prix de base au 1<sup>er</sup> décembre 2019 se chiffrerait à 1,641 ¢/m<sup>3</sup> dans le scénario 2.
- 1.2 En vous référant à (i) et en tenant compte des données en référence (iv), dans l'éventualité où la Régie retenait le scénario 2 (i.e. fonctionnalisation des conduites de Champion au service de transport avec fusion des tarifs de transport des zones Nord et Sud), veuillez proposer les modifications requises aux articles suivants de la référence (iii) :

- Article 1.3 Définitions;
- Article 12.1.2.1.1 Prix de base du transport;
- Article 12.1.2.1.2 Cavalier;
- Article 12.2.2.1.1 Prix de base du transport;
- Article 12.2.2.1.2 Cavalier;
- Ou tout autre article.

Dans votre réponse, en vous servant du format de la référence (iv), veuillez préciser les données utilisées pour déterminer les tarifs.